



SECOURS
ISLAMIQUE
FRANCE

ŒUVRONS ENSEMBLE
POUR UN MONDE SOLIDAIRE



TERMES DE REFERENCE

Etude de « l'Impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur les conditions de vie des populations dans les zones d'intervention du SIF au Sénégal »

Mission Sénégal

Janvier 2021

1. Contexte et justification

Le Secours Islamique France (SIF) est une Organisation Non Gouvernementale de solidarité internationale basée en France fondée en 1991 ayant pour objectif de secourir, apporter de l'aide et protéger les victimes de catastrophes naturelles, de conflits armés ou de crises économiques.

Le SIF intervient dans plus de 15 pays à travers le monde pour y déployer des programmes d'urgence, de post-urgence et de développement. Le SIF apporte son aide depuis plus de 25 ans dans le respect des diversités culturelles, sans aucune distinction d'origine, de religion ou de genre.

Créée en 2008, la Mission Sénégal a acquis une connaissance approfondie du contexte local et de la compréhension des besoins locaux. Actuellement, quatre projets sont déployés dans les domaines de la sécurité alimentaire, l'enfance, la jeunesse et de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement. Les projets sont actuellement mis en œuvre dans les départements de Koumpentoum, Kaffrine et dans la zone périurbaine de Dakar.

2. Contexte et justification

La pandémie de la COVID-19 constitue une crise sanitaire de grande ampleur avec en filigrane des chocs socio-économiques exigeant des stratégies de riposte efficaces pour limiter sa propagation et ses conséquences. Elle a déjà suscité le développement de plusieurs initiatives à différents niveaux (national, régional et mondial) portées par des acteurs de développement (Etats, partenaires techniques et financiers, institutions de recherche, organisations paysannes etc.). Elles visent toutes à répondre à l'urgence sanitaire et socio-économique de la manière la plus efficace et pragmatique possible.

A l'avènement de la Pandémie, le gouvernement du Sénégal a pris différentes mesures pour endiguer la propagation du virus. Parmi celles-ci, figure la mise en place d'un plan d'urgence dont une part importante mais malheureusement insuffisante avait été destinée à l'aide alimentaire, l'instauration de l'Etat d'urgence dont les modalités d'application ont conduit à une restriction de la circulation des personnes et des biens, la fermeture des marchés hebdomadaires en milieu rural et des limitations d'ouverture de ceux qui sont en zone urbaine avec comme conséquence un ralentissement des activités économiques. Cette situation a des conséquences sur les moyens d'existence des ménages, sur les chaînes de valeur agricoles, animales et agroalimentaires.

Avec un taux de pauvreté de 46,7% au niveau national dont 57,1% en milieu rural (ESP II, ANSD, 2014), l'insécurité alimentaire reste une préoccupation constante au Sénégal. La majorité de la population dépend de l'agriculture qui emploie 56% des actifs. Mais elle est majoritairement sous pluie (se fait pendant l'hivernage), peu modernisée et est dans un état de vulnérabilité chronique en raison de la récurrence des chocs climatiques (sécheresse en 2006, 2007 et 2011 et inondations en 2009, 2012 et de 2020) et des chocs économiques (hausse des prix des produits alimentaires continue, crise financière mondiale de 2009, une nouvelle flambée des prix en 2011 et la crise sanitaire de 2020 liée à la pandémie de la COVID-19) qui ont accru sa vulnérabilité. La campagne agricole de 2019 n'ayant pas été satisfaisante, le Cadre Harmonisé (CH.2) conduit sous l'égide de SECNSA avait déjà annoncé en situation projetée que les moyens d'existence seraient probablement sous pression durant la période de soudure (juin-août 2020) au niveau de vingt-neuf (29) départements sur les 42 suivis. Par ailleurs, le pays doit importer près de 70% de ses besoins alimentaires, principalement le riz, le blé et le maïs. Cette dépendance vis-à-vis des

marchés mondiaux expose les ménages aux fluctuations des prix et à une plus grande vulnérabilité.

En parallèle, la pandémie de la COVID-19, au-delà des pertes humaines considérables qu'elle a entraînées, a produit un choc économique sans précédent qui sévit sur une grande partie du territoire et dans le monde. Ses effets ont été accentués par la vitesse de propagation de la maladie qui a nécessité des mesures drastiques de confinement, d'espacement social et de limitation des déplacements. Le confinement d'une part considérable de la force de travail mondiale a engendré une baisse inévitable de la production, débouchant sur des pertes d'emploi et de revenus et donc sur un ralentissement de la consommation globale. Cette simultanéité des chocs d'offre et de demande a plongé le monde dans une récession dont l'ampleur dépasse largement celle de 2008, selon le FMI.

Aussi, au Sénégal, 40% des actifs travaillent dans des secteurs impactés par la pandémie du COVID-19 (Commerce de détail, hôtels, restaurants, industrie de fabrication). Il est, dans ce cadre, attendu une hausse du taux de chômage global de respectivement, 0,20% et 0,15% en 2020 et 2021. A cet égard, si on considère que le revenu du travail représente, en moyenne, 67% du revenu des ménages au Sénégal, il devient évident que cette crise de l'emploi aura un impact considérable sur le bien-être des ménages.

Une enquête conduite par l'UNDP sur la crise du COVID-19 dans la partie sud-est du Sénégal établit dans ce cadre que, 86,8 % des ménages déclarent que leurs revenus au cours des sept derniers jours ont été inférieurs à la normale. Ce pourcentage ne varie pas de manière significative entre Dakar (83,8%) et le reste du Sénégal (87,8%). Il est encore plus accentué dans les milieux ruraux selon les résultats de la même enquête (93,2%).

Pour faire face à la crise sanitaire, le Sénégal a initié un Programme de résilience économique et sociale doté d'un Fonds de Riposte contre les effets du coronavirus, FORCE COVID-19 financé par l'État, des donateurs volontaires et des partenaires techniques et financiers. Ce programme est décliné en quatre axes. Le premier est relatif au soutien au secteur de la santé pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre la COVID-19. Le deuxième porte sur le renforcement de la résilience sociale des populations. Le troisième porte sur le soutien au secteur privé et du maintien des emplois et enfin le quatrième est relatif au Programme de résilience économique et sociale.

Compte tenu du caractère évolutif de la situation, les études entreprises par les acteurs humanitaires pour tenter de connaître d'avantage la situation de la sécurité alimentaire des ménages n'ont pas totalement abouti.

Aussi, faut-il dire, en cette période, les services de l'eau et de l'assainissement constituent un maillon clé de la lutte contre la pandémie, assurant des services essentiels, en particulier dans les lieux d'attroupement et permettant aux usagers une hygiène qui est le premier rempart contre la maladie. Les conditions nécessaires au fonctionnement des services doivent être sauvegardées : les opérateurs de services doivent disposer et organiser leurs moyens humains (en assurant leur protection) et matériels (réactifs, pièces détachées, etc.) ce qui suppose de continuer à avoir accès à des ressources financières.

En plus, face à la pandémie de coronavirus (COVID-19), des millions de personnes suivent les conseils des scientifiques qui les exhortent à se laver les mains. Geste simple de promotion de la santé publique, le lavage des mains est l'un des moyens les plus efficaces de prévenir la transmission des maladies, qu'il s'agisse du coronavirus, mais aussi de la dysenterie, du choléra et de la typhoïde. Cependant, plus de 12% des habitants des zones où nous intervenons : les zones

rurales des régions de Kaffrine, de Koumpentoum et les banlieues de la région de Dakar, ne peuvent pas se laver les mains à l'eau et au savon chez elles, ce geste banal de prévention est tout simplement hors de portée. De même, à ce jour, plus de 47 % des écoles de la Zone ne disposent pas d'installations permettant de se laver les mains à l'eau et au savon. (Banque Mondiale SN : Wash and COVID, Avril 2020).

Le SIF, ayant dans un passé récent (Mai-Juin 2020), appuyer en denrées alimentaires et en kits d'hygiène, les ménages, structures sanitaires, daaras et les centres d'accueils d'enfants vulnérables affectés par la pandémie, se propose encore une fois à travers cette démarche, de mener une étude rapide sur les moyens d'existence des ménages en combinaison avec les pratiques dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement(EHA). Le but ultime sera de mesurer dans le court terme les effets de la COVID-19 sur les activités économiques des ménages, les revenus agricoles et non agricoles, le régime alimentaire, l'accès au marché des produits alimentaires, les pratiques culturelles et l'accès aux intrants, l'accès à l'eau et aux installations d'assainissement et enfin au changement de comportement lié aux pratiques d'hygiène.

3. Situation spécifique des zones d'enquête

2.1. Banlieue de Dakar

Le département de Dakar concentre l'essentiel des centres administratifs et politiques ainsi que des infrastructures économiques du pays dans les départements de Pikine, Rufisque et Guédiawaye qui en réalité en constitue sa banlieue la plus proche et disposent de réserves foncières très importantes qui en ont jusqu'ici fait la principale zone dortoir et de recasement des personnes qui y affluent lors des situations de crise. Quant au département de Guédiawaye, bien que plus proche de la ville de Dakar que celui de Rufisque, il est handicapé par le quasi épuisement de ses réserves foncières qui, du reste, sont fort modestes comparées à celles des autres départements de la région.

La banlieue de Dakar a toujours été la zone la plus peuplée et la plus côtoyée du pays. Dans la capitale sénégalaise, ville de plus de trois millions d'habitants avec des résidences de luxes, le maximum possible de la population se retrouve ainsi concentré dans la banlieue où les conditions paraissent assez abordables rendant ainsi des quartiers surpeuplés. On y trouve ainsi des centaines, voire des milliers de personnes appelées à vivre dans la rue. Ces personnes sont ceux qui ont rompu avec leur famille, fui les maltraitances d'un maître coranique ou rejoint la rue simplement par « soif de liberté », ou pour d'autres raisons.

Mais depuis que le coronavirus a fait son apparition dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, contaminant quelques 7000 personnes et causant la mort des centaines d'entre elles, « la mendicité ne marche plus » car la vulnérabilité frappe quasiment tout le monde (Bulletin d'information humanitaire Afrique de l'Ouest et du Centre Septembre, 2020).

2.2. Région de Kaffrine

Kaffrine est l'une des régions les plus pauvres du Sénégal avec un taux de pauvreté très élevé (63,8 %) par rapport au niveau national (46,7 %). Kaffrine fait partie également des régions les moins dotées en service sociaux de base de qualité (250 services sociaux de base de qualité sur les 500 recensés). Le secteur de la santé est marqué par un taux d'accès géographique faible(45%) dû à l'éloignement des structures de santé et la nécessité d'utiliser un moyen de transport pour accéder

aux soins. En 2017, la région comptait 1 médecin pour 55 000 habitants, alors que la norme OMS est de 1 médecin pour 10 000 habitants¹.

Selon un bulletin produit par le département de sécurité alimentaire dans la région de Kaffrine avec l'aide du fond de résilience alloué par le gouvernement en Juin 2020, La COVID-19 a impacté très durement et très rapidement l'alimentation des populations dans toute la contrée de la région de Kaffrine. Depuis son entrée sur le territoire, ce sont près de 23% des ménages qui ont perdu au moins un repas quotidien, passant de 3 à 2 repas ou parfois de 2 à 1 repas à par jour.

L'incidence du virus est encore plus marquée sur la qualité des repas : 45% des ménages ont une alimentation moins riche et variée qu'avant l'arrivée du virus. Cette baisse de qualité est directement liée à une baisse des consommations en viandes, poissons, légumes, fruits et produits laitiers. Selon cette même analyse, si cette situation devait perdurer, elle pourrait avoir de lourdes conséquences sanitaires sur les enfants de moins de 5 ans ainsi que les femmes enceintes à court et moyen terme.

En plus du problème actuel de pandémie, la région de Kaffrine connaît sa situation habituelle de mendicité qui émane de l'existence de plusieurs talibés dans la ville et même dans les villages. Le département de Kaffrine à lui seul recense 322 écoles coraniques. Cette situation a toujours été préoccupante car tous les enfants étudiant dans ces écoles sont par moment non accompagnés et les écoles coraniques ne sont pas subventionnées. C'est ce qui fait que des enfants se retrouvent dans la rue pour mendier afin de subvenir à leur besoin. Fort heureusement, Kaffrine reste encore parmi les régions qui ont su rapidement s'aligner aux mesures prises afin de limiter la propagation de la maladie. Cependant, le respect de ces mesures n'a pas laissé la zone sans conséquences sur le plan socio-économique comme il en est d'ailleurs le cas partout au monde.

2.3. Région de Tambacounda

La région de Tambacounda couvre une superficie de 42 706 Km² et se situe au sud-est du Sénégal. Elle est limitée au nord par la République Islamique de Mauritanie et par la région de Matam, au sud par la région de Kédougou, à l'est par la République du Mali et, à l'ouest par la République de Gambie et les régions de Kolda et de Kaffrine. Elle compte quatre départements, huit communes, douze arrondissements et trente-huit communautés rurales.

Tout comme la région de Kaffrine, la pauvreté est très marquée dans la région de Tambacounda qui compte parmi les moins dotées en services sociaux. Au cours des 2 dernières décennies, il a été enregistré une baisse du niveau d'accès à plusieurs services sociaux de base. Les difficultés ont porté principalement sur l'accès aux infrastructures routières (-16,8%), l'accès à l'eau (-9,1%) et, dans une moindre mesure, l'accès aux structures sanitaires (-8,5%). C'est notamment dans les départements de Tambacounda (-4,7%), Koumpentoum (-6,6%) et surtout Bakel (-10,7%) que l'accessibilité effective baisse².

Les problèmes majeurs que connaît la région de Tambacounda au niveau agricolesont : le faible niveau d'intensification des productions ; insuffisance d'infrastructures de base ; dégradation des sols ; faibles capacités techniques des producteurs ; faiblesse du segment de transformation des

¹ Contribution du Centre de Suivi Ecologique (CSE), 2015

² Contribution du Centre de Suivi Ecologique (CSE), 2013

produits agricoles ; sous-équipement en matériel agricole ; problèmes dans la commercialisation des produits agricoles; insuffisance et retard dans la mise en place des semences et des intrants; absence de plans de gestion et d'occupation des sols ; insuffisance et sous-équipement du personnel technique d'encadrement ; problème de labellisation de la filière banane; prolifération des parasites et insectes; risque de ravage des cultures en phase de maturation par des animaux sauvages en milieux très reculés.

Dans cette région, la fermeture des marchés a été décriés par toute la population depuis le mois d'Avril jusqu'à fin juin passé. En effet, les Marchés hebdomadaires constituent le poumon de l'économie rurale. Au-delà du fait qu'ils soient des lieux de commercialisation de tous les produits même ceux forestiers surtout non ligneux, c'est aussi un lieu privilégié de convivialité. En les fermant, on ferme aussi l'économie de la région qui s'est rapidement dégradée à cause de cette situation, entraînant ainsi une insécurité alimentaire sans précédent dans toute la zone.

4. Objectifs de l'enquête

4.1. Objectif général :

L'objectif général de cette étude est de fournir un éclairage sur les conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur les conditions de vie dans les Zones d'intervention du SIF au Sénégal et de comprendre les stratégies d'ajustement et d'adaptation des populations face à la pandémie ainsi que leurs besoins.

Cette enquête devra aider le Secours Islamique France (SIF) à une prise de décision, en fonction des résultats obtenus, sur les pistes d'intervention dans certaines des localités ciblées et sur les types d'activités prioritaires à mettre en œuvre.

4.2. Objectifs spécifiques :

OS1. Evaluer l'impact du COVID sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés ciblées ;

Résultats attendus :

- La disponibilité de la nourriture des populations dans les différentes zones de l'étude est évaluée.
- Les modalités d'accès et d'utilisation aux/des aliments sont déterminées et les causes (immédiates et profondes) des problèmes identifiés et analysées ;
- Le champ d'analyse est élargi aux aspects économiques afin de mieux comprendre l'impact et les effets de la pandémie de la COVID-19 sur l'insécurité alimentaire et les moyens d'existences dans ces localités ;
- Les risques auxquels sont exposés les populations sont caractérisés afin d'identifier et définir les différents types de vulnérabilité et les capacités d'adaptation mises en œuvre ;
- Les zones géographiques où la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est la plus élevée ainsi que les sous-groupes les plus vulnérables sont identifiées (voir si lié à l'impact de la COVID qui en est à l'origine ou si ce sont les effets antérieurs avec une potentielle dégradation exacerbée par la crise actuelle) ;

- Les stratégies d'adaptation (durables ou non durables) utilisées pour chaque situation (et dans chaque zone) sont identifiées et expliquées ;

OS2. Evaluer l'impact de la pandémie de la COVID – 19 sur les conditions de vie et plus spécifiquement l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement

Résultats attendus :

- La situation de l'EHA dans les zones ciblées, et les vulnérabilités, plus particulièrement celles générées par la pandémie au niveau local et national sont évaluées
- Les besoins en eau, hygiène et assainissement des populations dans le contexte de la COVID sont identifiés et une stratégie de réponse est élaborée

OS3 : Définir le niveau de connaissance des gestes barrière et les besoins relatifs à la prévention de la COVID

Résultats attendus :

- La connaissance des symptômes et des modes de transmission de la COVID-19 par les communautés est évaluée ;
- La connaissance et l'application des mesures barrières édictées par les autorités administratives et sanitaires est évaluée ;
- La perception des ménages sur l'efficacité des mesures barrières face à la propagation de la pandémie est évaluée ;
- L'existence ou la mise en place de mesures barrières spécifiques dans les zones d'intervention est vérifiée.
- Les besoins principaux des autorités liés à la lutte contre la COVID-19 sur ces zones d'intervention sont recensés

OS4. Proposer des interventions répondant aux besoins des communautés

Résultats attendus :

- Des pistes d'interventions par zones, sous-groupes de la communauté dans les domaines de la Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence (SAME), EHA et dans la prévention de la COVID sont identifiées et priorisées et des recommandations formulées en cohérence avec les résultats de l'enquête ;

Les questionnaires et les guides d'entretien devront également être soumis au SIF au moins 5 jours avant le démarrage de l'enquête pour validation et ajustements si nécessaire.

5. Méthodologie

Le prestataire devra proposer et décrire sa propre méthodologie pour répondre à l'objectif de l'étude. Toutefois, il sera demandé au prestataire d'utiliser des méthodes mixtes et participatives pendant la collecte et l'analyse des données. Il devra, par ailleurs, prévoir l'organisation d'entrevues semi dirigées avec les autorités locales, partenaires intervenant dans les zones cibles, agents locaux des secteurs de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation, entités impliquées dans la gestion de l'eau, de l'hygiène et l'assainissement.

L'étude devra considérer la revue de toutes les enquêtes, évaluations similaires déjà effectuées dans les zones cibles par les autorités Sénégalaises ou autres organisations.

Le prestataire devra visiter les régions de Dakar, de Kaffrine et de Tambacounda dans le cadre de la conduite de cette étude, de façon à ce qu'il puisse s'entretenir avec les cibles de l'étude. Ainsi, il est appelé à visiter au moins les communes suivantes (dans lesquelles l'échantillon retenu devra être reparté) :

Région	Département/Commune	
DAKAR	Dakar (taille de la population (ANSD 2013) : 1 081 222)	
	Hann Bel-air Médina Parcelles Assainies	
	Guédiawaye(taille de la population (ANSD 2013) : 310 201)	
	Golf Sud Ndiarème Limaloulaye Wakhinane Nimzatt	
	Pikine(taille de la population (ANSD 2013) : 1 101 859)	
	Diamaguéne/SICAP Mbao Thiaroye sur mer Yeumbeul Nord	
	Rufisque(taille de la population (ANSD 2013) : 462 741)	
	Bambilor Bargny Sébikotane	
	KAFFRINE	Kaffrine(taille de la population (ANSD 2013) : 200 262)
		Boulel Gniby
TAMBACOUNDA	Koumpentoum(taille de la population (ANSD 2013) : 122 726)	
	Bamba Thialène	
	Méréto	
	Tambacounda(taille de la population (ANSD 2013) : 263 769)	
	Maka Koulibantang	

Principaux acteurs à rencontrer :

- Communautés des zones cibles
- Autorités locales,
- Partenaires intervenant dans les zones cibles,
- Agents locaux des secteurs pertinents

La liste des personnes à rencontrer sera à finaliser en amont le début de la mise en œuvre de l'étude. Les équipes du SIF pourront transmettre les coordonnées des personnes ressources localement.

Personnes ressources au sein de l'équipe du SIF Sénégal :

- Responsable MEAL

- Coordinatrice programme
- Coordinateur terrain

6. Livrables

Au terme de la consultance les principaux livrables à remettre au SIF sont les suivants :

- **Un rapport provisoire**, en français, montrant clairement l'impact du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des ménages ainsi que son impact sur l'EHA dans les communautés enquêtées. Ce rapport comportera des recommandations claires, réalistes et utiles pour orienter des interventions futures dans les zones cibles. Il sera transmis au SIF, au plus tard 10 jours après le retour de la mission de terrain. Le SIF aura à son tour 5 jours pour analyser le document, transmettre ses commentaires.
- **Un rapport final** en français, prenant en compte les observations sera rédigé selon le canevas décrit dans les présents TdR.
- **Une synthèse du rapport final** en français (de 3 à 5 pages), avec les objectifs de l'étude, le résumé des résultats et les recommandations sera produit et soumis avec le rapport final dans un délai de 4 jours après les échanges autour du rapport provisoire.

Les rapports provisoire et final comportent maximum 30 pages (hors annexes) selon la structure suivante :

- Page des titres
- Table des matières
- Introduction
- Contexte et justification de l'étude
- La méthodologie de l'étude
- Les résultats détaillés de l'étude
- Les propositions d'intervention sur la base des enseignements tirés
- Bibliographie
- Annexes

- **Les données brutes de l'enquête quantitative** ainsi que les comptes rendus des entretiens réalisés

Toutes les données collectées lors de l'évaluation sont confidentielles, elles doivent être soumises au SIF sous format électronique (CR des rencontres, base de données, etc.) et ne pourront pas être partagées par le prestataire sans autorisation préalable.

7. Compétences requises

Le prestataire doit-être un cabinet ou bureau d'étude, un regroupement d'expert nationaux.

Il (elle) devra répondre aux critères suivants :

- Avoir réalisé au moins 5 missions d'évaluation dans le domaine de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence (références exigées) ;
- Disposer d'une expérience probante dans la réalisation d'étude sur le domaine de l'EHA avec une bonne connaissance de la riposte COVID ;
- Disposer d'excellentes capacités de rédaction, d'analyse et de synthèse des données;

- Excellente maîtrise des méthodes et techniques quantitatifs et qualitatifs de collecte de données ;
- La maîtrise du français et du wolof est essentielle ;
- Expérience significative avec des organisations humanitaires.

8. Calendrier

La durée de l'étude est estimée à 25 jours ouvrables et est répartie comme suit, à titre indicatif, avec un chronogramme qui sera retenu sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par le prestataire :

Durée	Activités	Responsable
01 jour	Briefing avec le SIF afin de s'assurer une compréhension commune et partagée sur les objectifs et les résultats de l'étude	Responsable MEAL
10 jours	Phase de terrain : collecte des données	Consultant
10 jours	Elaboration et soumission d'un rapport provisoire	Consultant
04 jours	Elaboration du rapport final et de synthèse et soumission	Consultant

La date de démarrage souhaitée de cette étude est le **22 février 2021**.

Un retro planning détaillé devra être envoyé avec l'offre technique et financière.

9. Soumission des offres

La réponse des consultants intéressés par cette offre devra contenir les éléments suivants :

Une offre technique qui comprend :

- Une note de compréhension des TdR et de présentation de la méthodologie utilisée (5 pages max.)
- Le CV détaillés des personnes proposées pour réaliser l'évaluation, mettant en lumière les expériences similaires et les évaluations et études déjà réalisées ainsi que des références ;
- Un plan d'action avec chronogramme prévisionnel d'intervention ;
- Documents attestant la reconnaissance de l'existence légale du soumissionnaire (registre de commerce, CNI, ...)
- 3 références

Une offre financière :

Le consultant inclura dans la proposition financière la BRS (taxe de 5% sur les prestations à reverser à l'Etat) ou la TVA - selon son régime fiscal, ainsi que tous les différents frais nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'étude :

- ses honoraires ;
- ses déplacements nationaux ;
- Les frais de perdiems et les frais d'hébergement pendant le déplacement sur le terrain
- Les éventuelles démarches administratives nécessaires à la réalisation de la mission ;

Afin que l'offre financière soit valide, merci de la présenter sous forme de devis avec toutes les informations utiles, notamment : en-tête avec vos coordonnées, date, client, signature, cachet, durée de validité de l'offre, etc.

Les propositions techniques et financières seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation suivants :

Critères	Valeur	Facteurs	Valeurs facteurs
Qualification / Expérience professionnelle	30%	Expérience et capacité dans le domaine de la sécurité alimentaire	60%
		Expérience et capacité dans le domaine de l'EHA	20%
		Références du consultant	20%
Compréhension des TdR et Méthodologie proposée	50 %	Rigueur et pertinence de la méthodologie proposée par rapport aux TdR	100%
Proposition financière	20%	Coût de la proposition qui entre dans l'enveloppe financière	100%

Merci de faire parvenir vos offres par mail aux adresses suivantes avant le **lundi 08 février 2021 12h** avec la mention « Consultance pour l'étude d'impact de la COVID 19 » :

coordo.log.sn@secours-islamique.org

Pour toute question ou remarque concernant ces termes de référence, merci de vous adresser à l'adresse email suivante : resp.meal.sn@secours-islamique.org

Le Secours Islamique France est une organisation intervenant dans la protection de l'enfant. Par conséquent, tout acte de candidature emporte engagement à respecter la politique de sauvegarde de l'enfant adoptée par l'institution. Aussi, tout antécédent (action, coaction ou complicité) relatif à des

comportements professionnels à risque sera une cause de rejet systématique du dossier du candidat en question. Des références approfondies seront demandées pour cette consultance.

Ci-dessous, la Politique de Sauvegarde de l'Enfant à consulter et à respecter :



Politique_de_Sauvega
rde_de_l_enfant_SIF_07